

2. Politiques et nouveaux programmes de S-T

À l'aube du troisième millénaire, alors que l'intégration économique et financière européenne est bien avancée, la recherche européenne est toujours décrite comme une mosaïque de quinze politiques nationales en matière de S-T plus une, la politique de l'Union européenne en matière de recherche. Les excellents résultats des quatrième et cinquième programmes-cadres montrent que la politique de l'UE en matière de recherche évolue dans la bonne direction, mais une évaluation à mi-parcours du Cinquième Programme-cadre (PC5) a permis de conclure que les programmes-cadres ne seront pas suffisants pour répondre aux exigences de l'élargissement et au nouvel objectif stratégique pour la prochaine décennie adopté par les chefs d'État à Lisbonne, en mars 2000, qui consiste à faire de l'Europe l'économie la plus concurrentielle et l'économie axée sur le savoir la plus dynamique au monde, offrant la possibilité d'une croissance durable, ainsi que des emplois plus nombreux et mieux rémunérés et une plus grande cohésion sociale.

L'« espace européen de la recherche » est devenu en janvier 2000 le concept auquel on renvoie lorsque l'on discute de politiques en matière de S T en Europe. Le Commissaire européen de la Recherche Philippe Busquin a l'intention de faire de la R-D l'une des pierres angulaires de l'économie européenne et de la société européenne en général. Il compte perfectionner les méthodes d'intervention de l'UE pour être en mesure de bâtir une véritable stratégie en matière de recherche, ou de créer un « espace européen de la recherche », comme il l'appelle. Le programme-cadre de la Communauté pour la recherche et le développement technologique est un élément structurel de la stratégie, mais il ne constitue plus l'objectif premier. Pour éviter que le programme ne soit considéré comme un simple ajout aux quinze autres programmes nationaux déjà en place, comme il a toujours été le cas pour les nouveaux programmes jusqu'à présent, M. Busquin propose de créer des passerelles entre le programme-cadre et les programmes de recherche nationaux et entre chacun de ces programmes nationaux.

Nommé directeur général de la Recherche en juin 2000, Achilleas Mitsos a lancé l'année 2001 en proposant un nouvel organigramme pour la Direction générale de la recherche. Ce remaniement donnera lieu à deux nouvelles directions politiques, qui seront chargées de faire avancer l'objectif de l'espace européen de la recherche et de préparer le terrain en vue du Sixième Programme-cadre. La Direction des aspects structurels de l'espace européen de la recherche sera responsable des infrastructures de recherche, de l'excellence et de l'innovation, ainsi que de la promotion, de la coordination et de la collaboration entre les programmes de recherche nationaux. La Direction de la science et de la société s'occupera de questions comme la science et la gouvernance, l'éthique et le rôle des femmes dans les sciences.

Voici le calendrier provisoire du nouveau programme-cadre :